

CAMPING LA GRANDE VALLÉE★★

145 BD DE LATTRE DE TASSIGNY - La Grière - Tél. 02.51.30.12.82 - 85360 LA TRANCHE SUR MER

www.campinglagrandevallee.com - Campinglagrandevallee@orange.fr

OUVERT D'AVRIL À SEPTEMBRE

CONTRAT DE RESERVATION

NOM et PRENOM (responsable de l'emplacement) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Tél. : Portable :

e-mail : @

Animal : OUI NON Nbre d'animaux : Race :

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES : (6 pers.au maxi)

Nbre voiture : (2 maxi)

Marque | Couleur | Immatriculation

..... | |

..... | |

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

EMPLACEMENT CAMPING	LOCATION
<p>ARRIVÉE après 14 h le : <input type="checkbox"/> Caravane DÉPART avant 12 h <input type="checkbox"/> Tente nbre :</p> <p>le : <input type="checkbox"/> Camping car Nombre de nuits : <input type="checkbox"/> Loc. frigo (20 €/semaine) Acompte de 10 € / jour réservé + 15 € frais de réservation</p> <p>Autre :</p> <p>Électricité : <input type="checkbox"/> 10 AMP <input type="checkbox"/> 4 AMP</p>	<p>ARRIVÉE après 15 h <input type="checkbox"/> Caravane 4 places (acompte 100 €/semaine) + frais de réservation 15 €</p> <p>le :</p> <p>DÉPART avant 10 h <input type="checkbox"/> Mobil Home (acompte 200 €/semaine) + frais de réservation 15 €</p> <p>le :</p> <p>Nombre de nuits :</p> <p><input type="checkbox"/> Loc. TV (Mobil Home)</p>

Comment avez-vous connu le camping La Grande Vallée ?
 Amis, bouche à oreille
 Internet :
 Guide :
 Déjà venu
 Office de Tourisme
 Vacaf n° allocataire :
 Autre :

A votre arrivée, il vous sera demandé :
 Le solde de votre réservation
 Un chèque de caution de 30 € par badge pour le portail piéton de 23h à 8h
 Une attestation de responsabilité civile (location)
 Un chèque de caution (location)

Je joins un acompte de €
Ce document fait office de réservation officielle d'un emplacement ou d'une location.
JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET D'ANNULATION ET DE LES ACCEPTER.

Fait en deux exemplaires à le
Signature du gestionnaire *Signature du preneur*
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Chèque bancaire ou postal
 CB
N° :
.....
.....
expire fin :
 Mandat lettre
 Chèques vacances
 Virement

Code BIC : AGRIFRPP817 - Code IBAN : FR76 1170 6110 3553 2727 8100 242

merci de nous envoyer un chèque d'acompte ainsi que les exemplaires du contrat remplis, signés sans disjoindre les feuillets avec le règlement intérieur. **Un exemplaire vous sera réexpédié pour accord de la direction.**

TARIF CAMPING 2010

BASSE SAISON

1/04 au 26/06
1/09 au 30/09

MOYENNE SAISON

26/06 au 18/07
21/08 au 31/08

HAUTE SAISON

17/07 au 21/08

1 EMPLACEMENT Forfait 2 personnes + 1 voiture	12,00 €	16,00 €	18,00 €
PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	5,00 €	5,30 €
VISITEUR + 2 HEURES	2,00 €	2,50 €	2,70 €
VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE	2,00 €	2,50 €	2,70 €
ANIMAUX	GRATUIT	2,00 €	2,20 €
ENFANT -3 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ENFANT 3/7 ANS	2,00 €	2,50 €	3,00 €
ÉLECTRICITÉ 4 AMP	3,20 €	3,20 €	3,20 €
ÉLECTRICITÉ 10 AMP	4,40 €	4,40 €	4,40 €
TENTE SUPPLÉMENTAIRE	1,50 €	1,50 €	1,50 €
GARAGE MORT	2,00 €	16,00 €	18,00 €
TAXE DE SÉJOUR	0,22 €	0,22 €	0,22 €
FRAIS GESTION/RÉSERVATION	GRATUIT	15,00 €	15,00 €

TARIF LOCATION MOBIL HOME (Modèle 2009)

(2 CHAMBRES + TERRASSE + EMPLACEMENT VOITURE + ÉLECTRICITÉ)

Caution 400 € (propreté+dégâts) - Frais de réservation 15 €

Tarif 5 personnes

BASSE SAISON (1/04 au 26/06 - 28/08 au 30/09)	190 € + taxe séjour
MOYENNE SAISON (26/06 au 17/07 - 21/08 au 28/08)	400 € + taxe séjour
HAUTE SAISON (17/07 au 21/08)	550 € + taxe séjour

emplacement à l'année pour caravane et mobil-home nous consulter

TARIF LOCATION CARAVANE 4 PLACES

(FRIGO + 2 FEUX GAZ + SALON JARDIN + EMPLACEMENT VOITURE + ÉLECTRICITÉ)

Caution 150 € (propreté+dégâts) - Frais de réservation 15 €

BASSE SAISON (1/04 au 26/06 - 28/08 au 30/09)	160 € + taxe de séjour
MOYENNE SAISON (26/06 au 17/07 - 21/08 au 28/08)	270 € + taxe de séjour
HAUTE SAISON (17/07 au 21/08)	330 € + taxe de séjour

IMPORTANT : CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1 - La location est personnelle, **il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.**
- 2 - Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- 3 - Vous devez nous aviser de tous retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre réservation. Le camping se réserve la possibilité de disposer de la location si il restait sans nouvelle six heures après la date d'arrivée prévue.
- 4 - En cas de désistement (uniquement événement grave : décès, accident, hospitalisation, licenciement, sur justificatif) **plus d'un mois** avant la date d'arrivée **seuls les frais de réservation** restent acquis au camping, **vos acomptes** vous étant restitués. Si l'annulation intervient **moins d'un mois** avant la date d'arrivée, l'intégralité des sommes versées reste acquis au camping. Dans les deux cas le camping devra être avisé par lettre recommandée.
- 5 - Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- 6 - **La réservation deviendra définitive** qu'à l'encaissement de votre acompte. Vous recevrez (ensuite) sous quelques jours votre confirmation par retour de courrier. Le solde de votre séjour est réglé dès votre arrivée au camping, vous pouvez régler ce solde avant votre venue. Facilité de paiement nous consulter.
- 7 - Les **animaux** sont acceptés à condition qu'ils soient vaccinés contre la rage certificat anti-rabique exigé. Qu'ils soient toujours tenus en laisse et que leurs besoins soient faits à l'extérieur du camping. Il est strictement interdit de les laisser seuls sur les emplacements

ou dans les locations. Chien 1^{er} et 2^{ème} catégorie sont interdits.

8 - Mineurs sans leurs parents non autorisés.

9 - Bruits et silence : les usagers du camping sont priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. **LE SILENCE DOIT ÊTRE TOTAL ENTRE 23H ET 7H00.**

10 - La Direction du camping est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser leur auteurs.

11 - Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping et laisser leur véhicule sur le parking à l'entrée.

12 - Pour les emplacements les départs doivent se faire au plus tard avant 12h00. Passé ce délai, il sera compté une 1/2 journée supplémentaire.

LOCATION MOBIL HOMES ET CARAVANES

Le locataire s'engage à être couvert par une responsabilité civile. Le justificatif de cette assurance devra être présenté au plus tard le jour de votre arrivée. Si tel n'en est pas le cas, vous devez adhérer obligatoirement à l'assurance de la FFCC.

Le jour de votre arrivée deux dépôts de garantie vous seront demandés, l'un de 400 € (150 € pour les caravanes) pour les dégâts éventuels et les défauts de ménage; l'autre de 30 € par badge pour porte piétons (maxi 2 par emplacement) (de 23h à 8h). Ces chèques seront restitués sous huitaine par courrier.

En début de séjour, vous devez vérifier votre inventaire. Les anomalies éventuelles devront être signalées au plus tard le lendemain matin (12h).